

VENISSIEUX

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel : 04 72 21 62 77

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

A
Mme Michèle PICARD
Maire de Vénissieux

Objet : Levée des préavis de grève de 24h des 25, 28 septembre et 2 et 5 octobre 2013 concernant tous les agents de la direction des sports, jeunesse et famille.

Madame le Maire,

La section SUD DSJF en regard de l'assemblée générale de la DSJF qui s'est tenue le 17 septembre 2013 note que la collectivité ne souhaite pas écouter et entendre les revendications légitimes posées par les salariés, notamment sur la question de la sécurité des agents pendant l'exercice de leurs fonctions, et cela malgré les textes en vigueur dont: **la directive du 12 juin 1989**, qui dit que « *L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail* ». Notre syndicat prend note aussi du non respect du protocole relatif au dépôt d'un préavis de grève à savoir, de rencontrer l'organisme dépositaire du préavis dans les cinq jours précédents celui-ci. L'assemblée générale a néanmoins décidé de lever les préavis de grève en rappelant les revendications qui ont fait l'objet de ces préavis.

Pour l'amélioration de la sécurité des agents dans leurs fonctions SUD revendique :

- La mise en place d'une équipe de titulaires mobiles
- L'affectation fixe à un secteur
- Le travail en binôme le soir et les week-end
- La mise en sécurité des agents le soir et les week-end (fini/ parti)

Ces deux derniers points, le travail en binôme (« de terrain », garantissant la protection mutuelle) et la mise en sécurité des agents le soir et le week-end (fini-parti), sont des mesures essentielles à apporter à la prévention des risques professionnels liés aux agressions des agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment à la DSJF. Nous tenons à souligner avec force que c'est parce que ces agents se retrouvent seuls et isolés, le soir et les week-ends, lorsque les usagers ont quitté les installations, qu'ils sont plus particulièrement vulnérables. De ce fait, ils peuvent se retrouver -et se sont déjà retrouvés- confrontés à des situations de représailles, où, dans le cadre de leur profil de poste, ils ont eu à gérer des « conflits et des incivilités ».

Pour une meilleure reconnaissance du travail SUD revendique :

- 120€ par dimanche travaillé sur la base de 15 dimanches dans l'année dans le cadre du régime indemnitaire différentiel (de celui de leurs collègues qui ne travaillent pas les dimanches)
- L'accessibilité sans condition au grade supérieur pour tous les agents qui remplissent les conditions (sans condition de ratio), une revendication qui concerne la grande majorité des agents de la ville.
- Une révision des cotations au barème supérieur, là la revendication concerne tout les agents de la ville.
- Une prime repas de 7 € dans le cadre de la journée continue. Une revendication qui s'inscrit dans l'action que mène notre syndicat pour obtenir le titre restaurant, une revendication pour tous !
- La rétroactivité ou le versement d'une prime exceptionnelle pour compenser la perte de pouvoir d'achat au 1^{er} avril 2011, en raison du principe d'égalité, est ce que demandent les MNS en tant que travailleurs du dimanche qui auraient dû percevoir cette prime, comme leurs collègues des équipements sportifs.. L'octroi d'une prime repas pour les MNS qui travaillent en saison estivale dans le cadre d'une journée continue.

Pour de meilleure conditions de travail SUD revendique:

- Une mise à disposition des plannings de travail de la semaine le mardi matin au plus tard
- Une pause repas réelle de 45 minutes pendant le temps de travail
- Les 15 points de discussion déposés en février 2013 les questions 1 ; 4 ; 6 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; ne sont toujours pas prises en compte

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général



Serge Geynet